



Crédits fait par l'époux sans mon accord, ai-je un recours ?

Par **zaboudon**, le **12/02/2008** à **14:49**

Je suis mariée sous le régime de la communauté, Sauf pour le Crédit pour la maison, tout les autres crédits que mon mari fait sans ma signature et sans mon autorisation compte t-il aussi pour moi. Nous avons des comptes bancaire séparés, il n'a pas de procuration sur le mien, je n'ai pas de procuration sur le sien. S'il ne peut pas payer tout les crédits qu'il fait dans mon dos, est-ce-que je serai obligée de payer pour lui ?

Ai je une solution pour être dégagée de ses dettes ?

Notre bien immobilier peut il être mit en danger ?

Par **Jurigaby**, le **12/02/2008** à **18:57**

Bonjour.

Tous les crédits réalisés par votre mari sans votre accord ne pourront être poursuivis que sur ses biens propres.

Autrement dit, ni la communauté ni vous ne risquez quoi que ce soit.